



RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021 ET SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 23 juin 2022

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2021	6
1. L'EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	7
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2021	9
2.1 <i>Le rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2021</i>	9
2.2 <i>La trésorerie</i>	9
2.3 <i>L'exécution du budget 2021</i>	9
2.4 <i>Le financement et la formation de l'excédent net</i>	16
2.5 <i>L'emprunt et la gestion de la dette en 2021</i>	17
2.6 <i>Les opérations d'ordre</i>	18
3. LE « COMPTE DE RESULTATS 2021 » ET L'AFFECTATION DU RESULTAT	20

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte financier unique 2021	8
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2021	10
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2021	12
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2021	13
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2021	17
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2021.....	19
Tableau 7 : le compte de résultat 2021	21
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2021	22

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte financier unique du budget de la Ville

Affectation du résultat 2021 du budget de la ville

Rapport d'opinion du commissaire aux comptes sur les comptes 2021

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les **résultats de l'exécution du budget 2021** de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le budget N+1, présenté depuis 2010 dans la même séance du conseil municipal que le compte administratif N, à la fin du mois de mars, a été voté cette année lors de la séance du conseil municipal du 24 mars dernier avec reprise anticipée des résultats de l'année 2021.

En raison de l'expérimentation de la certification des comptes, le calendrier d'arrêtés des comptes des collectivités expérimentatrices a été modifié afin de prendre en compte l'intervention du commissaire aux comptes.

Ce calendrier fixé par arrêté ministériel du 29 octobre 2020 ne permet plus de voter le compte administratif au mois de mars lors de la même séance du conseil municipal de vote du budget N+1. Les comptes 2021 de la Ville ont ainsi été arrêtés le 13 juin 2022, alors qu'habituellement le compte de gestion et le compte administratif sont arrêtés mi-février et votés fin mars.

L'intervention du commissaire aux comptes est un audit de conformité. Celui-ci s'assure que les comptes de la Ville sont conformes au référentiel comptable en vigueur, soit pour les collectivités expérimentant la certification des comptes, l'instruction budgétaire et comptable M57. Il donne via son « opinion » une assurance raisonnable que les comptes sont réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine.

Dans le cadre de cet audit, le commissaire aux comptes peut demander des ajustements sur les comptes. En 2022 dans le cadre de l'audit des comptes de l'exercice 2021, aucune demande d'ajustement n'a été faite par le commissaire aux comptes. Les travaux d'audit sur l'exercice 2021 n'ont en effet révélé aucune anomalie nécessitant un ajustement des comptes.

Par ailleurs, **et pour la première fois en 2022**, la Ville et le comptable public ont produit conjointement un **compte financier unique** (CFU) dans le cadre d'une autre expérimentation prévue par l'article 242 de la loi de finances pour 2019. Cette expérimentation – pour laquelle la Ville s'est portée candidate et a été retenue - a été décalée d'un an en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et porte donc sur les exercices 2021 et 2022.

Le compte financier unique a vocation à se substituer définitivement en 2024 aux deux comptes existants : le compte administratif, établi par la Ville, et le compte de gestion, établi par le comptable public. Le CFU est un nouveau dispositif visant à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il a pour objectif de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives puisqu'il est préparé conjointement par la Ville et le comptable public.

La Ville expérimentant la certification des comptes et le CFU, ce dernier est présenté lors de la même séance que le **rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les comptes 2021**. Le conseil municipal peut ainsi prendre connaissance de l'opinion du professionnel du chiffre sur les comptes 2021 de la Ville.

Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante sur les comptes 2021 de la Ville : **certification des comptes avec réserves**.

Il s'agit là d'une évolution très positive par rapport à la situation d'il y a un an, lorsque le commissaire aux comptes avait émis une opinion consistant à « l'impossibilité de certification » les comptes de 2020. Cette opinion s'appuyait sur quatre réserves : les recettes fiscales, la trésorerie, les capitaux propres et l'actif immobilisé.

Grâce à l'évolution de la position doctrinale et un important travail de justification réalisé par la Ville, deux réserves sur quatre ont ainsi pu être levées sur les comptes 2021.

La Ville a pu lever la réserve concernant les capitaux propres car une note interministérielle du 31 janvier 2022 relative à la justification des soldes à forte antériorité dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes a fait évoluer la doctrine. En effet, les valeurs inscrites en capitaux propres datant de la création de la commune et étant difficiles à justifier, la justification des opérations anciennes a été limitée à cinq exercices. Ainsi la Ville a pu justifier de toutes les opérations comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2017 et lever la réserve sur les capitaux propres.

La Ville a pu également lever la réserve sur la trésorerie, car le comptable public de la Ville a été autorisé à communiquer au commissaire aux comptes les documents de contrôle interne permettant de justifier le solde du compte bancaire de la Ville, documents que le comptable public n'avait pas pu communiquer pour les comptes 2020.

La Ville voit donc ses comptes 2021 certifiés avec 2 réserves : celles sur les recettes fiscales et l'actif immobilisé.

Concernant les recettes fiscales, la Ville n'a aucune marge de manœuvre, les actions à mettre en œuvre relevant de l'administration d'Etat (DGFIP). Le calcul et le recouvrement des recettes fiscales incombent en effet à l'Etat.

Concernant l'actif immobilisé, le commissaire aux comptes note une documentation limitée de ces comptes. Les valeurs inscrites dans l'actif immobilisé datent en effet de la création de la commune et sont difficiles à justifier en raison de l'ancienneté de la commune et de la législation limitant la durée de conservation des archives. Le travail d'inventaire se poursuit, en même temps que la réflexion sur une possible évolution doctrinale en l'espèce.

Ce rapport présente ainsi les **résultats de l'exécution du budget 2021** et vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

L'EXECUTION DU BUDGET 2021

Le budget 2021 a été voté le 24 mars 2021 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2021 (DM du 24 juin, du 6 octobre et du 25 novembre 2021). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte financier unique pour 2021 ;
- les modalités d'exécution du budget 2021 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2021 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2021

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique de l'exercice 2021 - le fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est positive de 2 636 k€.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 2 198 k€. Cet excédent a été affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2022.

2. L'exécution du budget 2021

2.1 Le rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2021

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2021 (budget + restes à réaliser 2020 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 69,8 millions d'euros se décomposant en 39,9 millions de dépenses de gestion courante, 19,9 millions de dépenses d'investissement et 10 millions de remboursement de dette (dont 5,6 millions d'euros de remboursement d'un prêt relais).

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 64,2 millions d'euros (39,9 millions d'euros en fonctionnement et 24,4 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 5,5 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est positive à hauteur de 2 636 k€. Cette trésorerie positive s'explique notamment par l'encaissement en 2021 d'un emprunt de 2,5 M€ et de produits de cession (du 5 rue du Maréchal Joffre, du 18 avenue Raymond Poincaré et des 4 biens intégrés dans l'actif de la Ville en 2020 après acceptation d'un legs) pour 6,6 M€.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2021 allant du 1er janvier 2021 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2022, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2021, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2022. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte 515 de la Ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2021 à 3 142 k€. Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2022 et au titre cette fois de l'exercice 2022, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la direction des Finances à rapprocher ses comptes de ceux du comptable public tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose de deux lignes de trésorerie de 1,5 M€ chacune.

2.3 L'exécution du budget 2021

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2021 et les réalisations effectives.

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2021

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	13 178	8 312	- 4 865	63%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	20 065	13 101	- 6 963	65%
Emprunts encaissés (C)	5 500	2 500	- 3 000	45%
Remboursement des emprunts (D)	9 879	9 867	- 12	100%
Opérations d'ordre recettes (E)	12 594	8 542	- 4 053	68%
Opérations d'ordre dépenses (F)	1 328	863	- 465	65%
Solde (A-B+C-D+E-F)	- 0	- 4 477	- 4 477	ns
Solde des restes à réaliser au 31/12/21			1 145	
Solde global			- 3 333	

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 4 477 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31 décembre 2021 qui est de 1 145 k€ (différence entre 5 875 k€ de reports de recettes et 4 730 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 3 333 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement hors emprunt (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2021, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 4 730 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- l'achèvement de la seconde phase de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (1 049 k€) ;
- les travaux de rénovation de la voirie et d'éclairage public hors enfouissement (774 k€) ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public liés à ces enfouissements (841 k€) ;
- les travaux d'entretien courant de tous les bâtiments municipaux servant à l'accueil du public et notamment les crèches, les écoles et les gymnases (448 k€) ;
- l'extension du centre-ville et l'aménagement de la place du général De Gaulle (379 k€) ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin d'en accroître les performances et, surtout, la cybersécurité (164 k€) ;
- la fin des travaux de rénovation de la Bibliothèque (161 k€) ;
- la fin des travaux de réaménagement du site sportif et de loisirs des Blagis avec les espaces extérieurs (153 k€) ;

- la fin des travaux de l'Agence postale communale (APC) et du France services, menés suite au départ de la Poste le 16 octobre 2021 (175 k€) ;
- l'extension du réseau de vidéoprotection sur le secteur de Robinson (126 k€) ;
- les études préparatoires aux travaux de requalification de l'espace forme et santé, installé place des Ailantes, pour faire de la « salle de musculation » actuelle un équipement de proximité et de sport santé (49 k€) ;

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt et dépôts de garanties) représentent un montant de 4 865 k€, composé pour l'essentiel du produit de la vente du terrain sis sentier de la Tour et de celle du dernier bien immobilier légué à la Ville en 2020, et de subventions d'investissement.

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2021

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte financier unique. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2021 sur 2022	Date de notification
	<u>Subventions d'investissement à recevoir :</u>	1 345 364 €	
CD92	Rénovation de l'Eglise - phase 2	330 020 €	16/04/2019
MGP	Acquisition de locaux commerciaux	290 272 €	20/10/2021
CAF	Rénovation de la crèche du Lycée	218 400 €	01/07/2019
CNDS	Rénovation du site sportif et de loisirs des Blagis	180 001 €	19/12/2011
DRAC	Rénovation de l'Eglise - phase 2	116 780 €	25/03/2019
CD92	Travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection	80 237 €	03/03/2021
CNC	Travaux d'investissement au cinéma Trianon	58 000 €	notification annuelle
SIPPEREC	Enfouissement des réseaux électriques	35 899 €	26/10/2020
CR IDF	Fonds propreté : actions de lutte contre les dépôts sauvages	21 510 €	18/10/2017
SIPPEREC	Enfouissement des réseaux électriques quartier des Sablons	14 246 €	26/10/2020
	<u>Produit de cession :</u>	3 520 000 €	Date promesse de vente :
Société SCCV ISABELLA	Cession du terrain sentier de la Tour	2 900 000 €	02/12/2019
M. Karim Ammous	Cession du 5 rue Gauguin légué à la Ville en 2020	620 000 €	14/12/2021
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	4 865 364 €	

Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2021

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat de fonctionnement reporté)	48 319	48 975	656	101%
Dépenses réelles (B)	38 785	37 557	- 1 229	97%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 101	1 043	- 58	95%
Opérations d'ordre recettes (D)	775	774	- 2	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	12 041	8 452	- 3 589	-
Solde (A-B-C+D-E)	- 2 834	2 697	5 531	
Résultat reporté	2 834	2 834		
Total	-	5 531		

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M57, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

En parallèle, l'exécution du budget de fonctionnement 2021 peut s'analyser en excluant toutes les dépenses et recettes « techniques », imposées par les transferts de compétence ou par la réglementation budgétaire et comptable. Afin de permettre cette lecture, le tableau ci-dessous a été fait en excluant les opérations suivantes :

- les dépenses et recettes d'ordre (qui traduisent des obligations budgétaires et comptables mais ne retracent pas l'activité de la Ville) ;
- les dépenses et recettes exceptionnelles de cessions (inscrites à la fois en fonctionnement et en investissement, très variables d'une année sur l'autre et ne permettant pas de voir les évolutions structurelles du budget) ;
- les dépenses et recettes liées au rôle de « boîte aux lettres » joué par la Ville pour la perception des recettes fiscales et d'attribution de compensation par l'EPT Vallée Sud- Grand Paris (qui augmentent le budget de 6,1 M€ de manière artificielle).

L'année 2021 est comme l'année 2020 atypique en termes d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Celle-ci a en effet impacté les dépenses et recettes de l'exercice 2021 et empêche la comparaison de leur évolution d'un exercice à l'autre. Le coût de la Covid-19 en 2021 est lié à la fermeture pendant près de 6 mois de deux équipements (cinéma Trianon, salle de musculation des Blagis) et pendant quelques semaines des équipements d'accueil de petite enfance et périscolaires. Les recettes ont été sensiblement réduites sur ces équipements (et quasiment nulles ailleurs), et les pertes n'ont pas été compensées par des économies sur les fluides ou les manifestations, car l'activité municipale a été quasiment normale en 2021. A ces baisses de recettes, se sont ajoutées les dépenses supplémentaires liées à la Covid-19 avec les dépenses

d'équipements de protection sanitaire (produits hydroalcooliques, masques etc.), le coût des tests de dépistage du Covid, le surcoût entraîné par le nettoyage renforcé des équipements municipaux, la gratuité de loyers accordée aux commerçants locaux de la Ville pour les deux phases de confinement de 2020 et le coût du centre de vaccination. On peut noter que l'Etat a versé en toute fin d'année 2021 une subvention pour compenser les pertes de recettes importantes dues à la crise de la Covid-19 (subvention exceptionnelle de l'Etat au titre du dispositif de soutien aux services publics locaux défini par l'article 25 de la loi du 19 juillet 2021 de finances rectificative). Le coût net pour la Ville de la crise de la Covid-19 pour l'année 2021 est estimé à 364 k€, soit deux fois plus faible qu'en 2020 (perte de recettes nette des économies de dépenses par rapport au budget).

L'évolution des dépenses de 2018 à 2021 appelle cependant les observations suivantes :

- chapitre 011 : les charges à caractère général augmentent de 15,6 % par rapport à 2020 ou de 1,1 % par rapport à 2019. Les charges à caractère général avaient en effet anormalement baissé en 2020 du fait du ralentissement de l'activité globale des services, de l'interruption de l'activité périscolaire et du cinéma Trianon, de l'annulation de toutes les manifestations de mai à décembre et de toute une série de dépenses courantes. Elles retrouvent en 2021 leur niveau habituel d'avant crise de la Covid-19.
- chapitre 012 : malgré une politique active de gestion des ressources humaines (développement des outils de suivi des dépenses de personnel, développement de la mobilité interne, le non remplacement systématique des agents absents etc.), les frais de personnel augmentent de 6,2 % en 2021 en raison des contraintes externes. Cette hausse résulte en effet de l'augmentation des rémunérations des agents de la collectivité par la mise en œuvre de mesures nationales, telles que les revalorisations du SMIC et des grilles de rémunération induisant des reclassements indiciaires applicables chaque année. Elle résulte aussi de la mise en place de la phase 2 du régime indemnitaire pour prendre en compte l'expérience professionnelle, suite logique de la phase 1 de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- chapitre 66 : les charges financières (paiement des intérêts de la dette) baissent de 6,6 % en 2021 du fait de la baisse des taux d'intérêts, traduisant les effets positifs de la gestion active de la dette de la Ville.

Ainsi les dépenses réelles hors cessions/hors VSGP augmentent de 7,6 % par rapport à 2020 ou de 3,7% par rapport à 2019. L'année 2020 est en effet une année atypique en termes de dépenses car celles-ci avaient anormalement baissées du fait du ralentissement de l'activité globale de la Ville. Les dépenses retrouvent en 2021 leur niveau habituel d'avant crise.

Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles augmentent de 3,2 % par rapport à 2020 ou de 1,2 % par rapport à 2019. Ces recettes retrouvent en effet également leur niveau habituel d'avant crise mais leur augmentation est toujours limitée par les très importants prélèvements opérés par l'Etat, dont le total atteint fin 2021 l'équivalent d'environ 33 points d'impôt.

Dépenses	2018	2019	2020	2021			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 18/19	Var. 19/20	Var. 20/21
	(2)	(2)			réelle		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Var 18/19	Var 19/20	Var 20/21
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 109 k€	8 406 k€	7 355 k€	8 503 k€	3,7%	-12,5%	15,6%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 195 k€	18 783 k€	19 322 k€	20 511 k€	3,2%	2,9%	6,2%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	509 k€	533 k€	513 k€	507 k€	4,8%	-3,9%	-1,2%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 045 k€	2 409 k€	2 307 k€	8 452 k€	17,8%	-4,2%	266,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 954 k€	7 938 k€	7 820 k€	7 952 k€	-0,2%	-1,5%	1,7%
66 CHARGES FINANCIERES	1 176 k€	1 163 k€	1 116 k€	1 043 k€	-1,1%	-4,1%	-6,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	184 k€	9 k€	19 k€	65 k€	NS	100,6%	244,8%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 k€	212 k€	0 k€	19 k€	NS	-100,0%	
Dépenses totales	38 197 k€	39 454 k€	38 452 k€	47 051 k€	3,3%	-2,5%	22,4%
dépenses réelles	36 152 k€	37 045 k€	36 144 k€	38 599 k€	2,5%	-2,4%	6,8%
dépenses réelles hors recettes exceptionnelles	35 968 k€	37 035 k€	36 125 k€	38 534 k€	3,0%	-2,5%	6,7%
Reversements VSGP	5 890 k€	5 770 k€	5 983 k€	6 111 k€	-2,0%	3,7%	2,2%
dépenses réelles hors recettes except hors vsGP	30 078 k€	31 266 k€	30 143 k€	32 423 k€	4,0%	-3,6%	7,6%

L'évolution des recettes de 2018 à 2021 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 70 : Les produits des services ont augmenté de 31,1 % par rapport à 2020 ou baissé de 10,1 % par rapport à 2019. Les produits des services retrouvent en effet en 2021 leur niveau habituel, exception faite des recettes des deux équipements qui ont été fermés pendant près de 6 mois en 2021 (cinéma Trianon et salle de musculation des Blagis) et des recettes d'équipements d'accueil de la petite enfance et du périscolaire qui ont été fermés pendant quelques semaines.
- chapitre 73 et chapitre 731 : le produit de la fiscalité locale augmente de 4,4 % en 2021. Les recettes fiscales communales ont été peu impactées par la crise sanitaire de la Covid-19 car elles s'appuient sur des assiettes peu sensibles à l'activité économique. Il faut noter qu'à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en tant qu'impôt local. La taxe d'habitation est en effet supprimée en 2021 pour 80 % des redevables et le sera pour les 20 % restant en 2023. Ces derniers continuent en effet de payer une taxe d'habitation en 2021 et 2022, mais celle-ci sera perçue par l'Etat. Du fait de cette réforme, la Ville ne bénéficiera plus de la hausse des taux de taxe d'habitation votée en 2018 afin de financer le pic de dépenses d'investissement des années 2018-2019 et les investissements futurs. La Ville ne bénéficiera également plus de la dynamique des bases de taxe d'habitation en cas de nouvelles implantations de résidences principales sur le territoire et devra désormais attendre deux ans afin de percevoir l'intégralité de la taxe foncière des nouvelles constructions (réforme du PLF 2022 supprimant la possibilité accordée aux villes de ne pas exonérer de TF les nouvelles constructions pendant deux ans). Enfin, la taxe additionnelle aux droits de mutation a augmenté en 2021 (+419 k€). Cette bonne dynamique du marché immobilier à Sceaux (tant en volume qu'en prix moyen) reflète l'attractivité de notre territoire.
- chapitre 74 : les dotations, subventions et participations baissent de 6,8 % par rapport à 2020 ou de 5,9 % par rapport à 2019. Sceaux subit, en effet et pour la 9^{ème} année consécutive, une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en raison de l'application du dispositif d'écrêtement.

Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquation que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont en effet financées par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ». Ces recettes baissent également par rapport à 2020 car les subventions de soutien pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19 n'ont pas été reconduites en 2021. Enfin les contributions versées par les partenaires institutionnels ont été relativement stables en 2021 (participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre de la nouvelle Convention territoriale globale 2021-2024 et participation du département des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives au titre du contrat de développement département – ville (CDDV)).

- chapitre 77 : les produits de cessions sont naturellement très irréguliers, raison pour laquelle il convient de ne pas les prendre en compte pour une analyse « hors effets volatils ».

Ainsi les recettes - hors recettes exceptionnelles et hors VSGP – augmentent en 2021 de 3,2 %, elles augmentent moins qu'entre 2018 et 2019 du fait de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 et celles-ci sont toujours impactées par la réduction drastique des ressources des collectivités territoriales imposée par l'Etat via notamment la baisse continue de la DGF.

Recettes	2018	2019	2020	2021			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 18/19	Var. 19/20	Var. 20/21
	(2)	(2)	(2)	(2)	réelle		
	CA 2018	CA 2019	CA 20	CA 21	Var 18/19	Var 19/20	Var 20/21
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 364 k€	3 052 k€	3 800 k€	2 834 k€	29,1%	24,5%	-25,4%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	278 k€	198 k€	298 k€	398 k€	-29,0%	50,4%	33,7%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	94 k€	611 k€	734 k€	774 k€	553,1%	20,1%	5,4%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 941 k€	5 243 k€	3 593 k€	4 711 k€	6,1%	-31,5%	31,1%
73 IMPOTS ET TAXES + 731 FISCALITE LOCALE	28 789 k€	29 134 k€	29 731 k€	31 033 k€	1,2%	2,0%	4,4%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 141 k€	5 234 k€	5 284 k€	4 926 k€	1,8%	0,9%	-6,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 022 k€	1 496 k€	1 061 k€	1 243 k€	46,4%	-29,0%	17,1%
76 PRODUITS FINANCIERS		0 k€	0 k€	0 k€			
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 100 k€	845 k€	477 k€	6 662 k€	-23,2%	-43,6%	1297,5%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			28 k€	2 k€			-94,6%
Recettes	43 729 k€	45 813 k€	45 005 k€	52 582 k€	4,8%	-1,8%	16,8%
Recettes réelles	43 635 k€	45 202 k€	44 271 k€	51 808 k€	3,6%	-2,1%	17,0%
Recettes réelles hors produits exceptionnels	42 535 k€	44 357 k€	43 794 k€	45 146 k€	4,3%	-1,3%	3,1%
Reversements VSGP	5 890 k€	5 770 k€	5 983 k€	6 111 k€	-2,0%	3,7%	2,2%
recettes réelles hors recettes except hors vsgp	36 645 k€	38 588 k€	37 812 k€	39 034 k€	5,3%	-2,0%	3,2%

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 5 531 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 3 333 k€, compte tenu des restes à réaliser.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2021 est donc de 2 198 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2021

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2021, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 5 500 k€ au titre des investissements 2021 dont 1 300 k€ au titre du fonds foncier.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2021

L'encours de dette a diminué de 1 067 k€ en 2021. La dette passe en effet de 53 441 k€ (déduction faite du prêt relais) au 1^{er} janvier 2021 à 51 674 k€ au 31 décembre 2021.

L'encours de la dette a en effet varié de la différence entre le capital remboursé (- 4 267 k€ de capital remboursé ou - 9 867 k€ en incluant le prêt relais de 5 600 k€) et le capital consolidé (nouvel emprunt de + 2 500 k€ encaissé en 2021).

Pour rappel, la Ville avait encaissé en 2019 un prêt relais de 5 600 k€ qui a été remboursé en 2021 après encaissement du produit de cession. La souscription de ce prêt relais avait été rendue nécessaire en raison du recours intenté contre le permis de construire portant sur le terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, recours qui a décalé l'encaissement du produit de cession (et occasionné pour la Ville les frais qui en découlent).

En outre, en application des principes comptables de la M57 et des règles de la certification des comptes, les redevances capitalisées reçues par la Ville à l'occasion de la signature de baux à construction sont désormais considérées comme des recettes d'emprunt à long terme (mais sans rentrer dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés). Le montant de cet « encours de dette » s'élève à 5,5 M€ au 31 décembre 2021 et le montant de l'opération d'ordre à passer (recette de loyer en contrepartie du « remboursement » de la dette) s'élève à 166 k€. Il convient de rappeler que la Ville ne fera aucun versement ni aucun encaissement à ce titre : il s'agit d'opérations purement comptables.

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2021 (dette > 2 ans)

Dette long terme (hors prêts relais) - en k€		Dette pour investissements communaux	Dette pour compte foncier	Dette totale
Capital restant dû au 1er janvier	A	42 046 k€	11 395 k€	53 441 k€
Remboursements d'emprunts	- B	-4 267 k€	0 k€	-4 267 k€
Emprunts contractés et consolidés	C	2 500 k€	0 k€	2 500 k€
Delta du stock d'emprunts	D = C-B	-1 767 k€	0 k€	-1 767 k€
Encours de dette ville consolidée au 31/12	E = A+D	40 279 k€	11 395 k€	51 674 k€
Reports 2021	F	0 k€	0 k€	0 k€
Encours de dette avec reports	G = E+F	40 279 k€	11 395 k€	51 674 k€

2.5.2 Les intérêts payés en charge en 2021

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2021 à 1 077 k€ (contre 1 150 k€ en 2020), desquels il convient de déduire 37 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2021) pour obtenir le montant de 1 040 k€ d'intérêts effectivement versés en 2021.

2.5.3 Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2021

Fin 2021, la dette est composée à hauteur de 55,8 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 44,2 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2021 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2021, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 1,95 % (3,02 % pour les emprunts à taux fixe et 0,60 % pour les emprunts à taux variable) contre 1,85 % fin 2020 ;
- 55,8 % de l'encours est figé en taux fixe et 44,2 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne de la dette s'établit à 8 ans et 2 mois.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 9 315 k€ en recettes dont :

- 1 801 k€ de dotations aux amortissements ;
- 6 679 k€ d'opérations d'ordre liées aux cessions du 5 rue du Maréchal Joffre, du 18 avenue Raymond Poincaré et des 4 biens qui avaient été légués à la Ville en 2020 ;
- 546 k€ de neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux ;
- 166 k€ d'opérations d'ordre liées à la conclusion de baux à construction avec versement d'une redevance capitalisée ;
- 48 k€ de récupération d'avances versées dans le cadre de marchés publics ;
- 42 k€ de transfert des avances sur travaux de la crèche Les Musiciens en immobilisations en cours, l'équipement ayant été mis en service en 2020 ;
- 33 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat.

Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2021

Dette par prêteur	Nb de prêts	Dette en capital au 31 décembre 2021	% du CRD	Annuité payée en 2021	Dont capital	Dont intérêts
CAISSE D'EPARGNE	11	14 449 526 €	27,96%	1 582 619 €	1 402 479 €	180 140 €
BANQUE POSTALE	8	12 862 500 €	24,89%	6 337 799 €	6 210 000 €	127 799 €
SFIL CAFFIL	8	10 424 829 €	20,17%	1 542 747 €	1 166 462 €	376 285 €
CREDIT AGRICOLE	8	8 963 419 €	17,35%	1 005 064 €	733 915 €	271 149 €
SOCIETE GENERALE	2	2 562 222 €	4,96%	345 552 €	253 889 €	91 663 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1	2 333 333 €	4,52%	113 542 €	83 333 €	30 208 €
AUTRES PRETEURS (CNC, CNAV, prêt participatif)	3	77 996 €	0,15%	17 178 €	17 092 €	86 €
Ensemble des prêteurs	41	51 673 825 €	100,00%	10 944 499 €	9 867 169 €	1 077 330 €

3. Le « compte de résultats 2021 » et l'affectation du résultat

En 2022, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le compte financier unique (CFU), document produit conjointement par l'ordonnateur et le comptable public.

La Ville expérimente en effet le CFU dans le cadre de l'article 242 de la loi de finances pour 2019. Cette expérimentation a été décalée d'un an en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et porte sur les exercices 2021 et 2022. Ce compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 aux deux comptes actuels : le compte administratif établi par la Ville et le compte de gestion établi par le comptable public.

D'autre part, la Ville, en tant que collectivité expérimentatrice de la certification des comptes, produit depuis 2021 des états financiers. Ces états financiers sont définis par le tome 4 du référentiel M57 et le projet de norme 1 du recueil des normes comptables des entités publiques locales. Ils sont composés d'un compte de résultat, d'un bilan et d'une annexe. Ces états financiers permettent de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. L'annexe complète le bilan et le compte de résultat en fournissant l'ensemble des informations utiles à leur compréhension. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité permettant d'en donner une image fidèle. Elle contient toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des états financiers (citoyen, élu, créancier, fournisseur, juge etc.).

Il convient de noter que le commissaire aux comptes a audité les comptes 2021 de la Ville et n'a dans ce cadre demandé aucun ajustement, ce qui reflète la bonne tenue des comptes de la Ville.

Enfin, le compte de résultat et le bilan sont présentés pour la première fois dans le compte financier unique pour 2021, ils étaient auparavant présentés dans le compte de gestion. Il est possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2021

		en k€	
Impôts et taxes		31 033	
Dotations et subventions		4 926	
Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 711	
Autres produits		1 244	
Atténuations de charges		398	
Produits courants non financiers	(1)		42 312
Traitements, salaires, charges sociales		20 511	
Achats et charges externes		8 503	
Autres charges de gestion		7 971	
Atténuations de produits		507	
Charges courantes non financières	(2)		37 492
Excédent brut de fonctionnement = (1)-(2)	(3)		4 820
Transferts de charges	(a)	-	
Dotations aux amortissements	(b)	1 773	
Résultat courant non financiers = (3)+(a)-(b)	(4)		3 047
Produits financiers	(c)	0	
Charges financières	(d)	1 043	
Résultat courant = (4)+(c)-(d)	(5)		2 005
Produits spécifiques	(e)	7 436	
Charges spécifiques	(f)	6 743	
Résultat de l'exercice = (5)+(e)-(f)	(f)		2 697
Résultat de fonctionnement reporté	(f)	2 834	
Résultat à affecter = (6) + (7)			5 531

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2020 (2 834 k€) et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2021 (2 697 k€) soit un total à affecter de 5 531 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2021 s'élève à :

- résultat comptable de l'exercice 2 697 k€
- ajout des dotations aux amortissements 1 773 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2021 de 4 470 k€ (en légère baisse de 117 k€ par rapport à 2020)

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, permet de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements et permet donc notamment le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

En application de l'instruction M57, le résultat budgétaire de 5 531 k€ dégagé sur l'exercice 2021 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2021

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	8 685	
Dépenses d'ordre d'investissement	863	
Impact des demandes d'ajustement du professionnel du chiffre	-	
Remboursement de la dette	9 867	
Affectation du résultat de 2020	4 416	
soit un total d'emplois de :	(1)	23 832

Les ressources budgétaires sont les suivantes :

Recettes réelles d'investissement	8 312	
Dotations aux amortissements et provisions	1 773	
Emprunts encaissés	2 500	
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)	6 768	
soit un total de ressources de :	(2)	19 354

Besoin de financement [(2)-(1)] : **(3)** **- 4 477**

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses réelles à reporter	4 730	
Recettes définitives à reporter	5 875	
Enveloppe d'emprunt à reporter	-	
Soit un solde de	(4)	1 145

Soit un résultat net de [(3)+(4)] **- 3 333**

L'exécution budgétaire 2021 dégage un besoin de financement de 3 333 k€.

Les travaux d'audit du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 n'ayant révélé aucune anomalie nécessitant un ajustement sur les comptes, aucun ajustement n'a donc été effectué et les résultats de l'exercice 2021 n'ont pas été modifiés.

Le budget 2022 ayant été voté par le conseil municipal le 24 mars dernier avec reprise anticipée des résultats, il est proposé :

- d'affecter 3 333 k€ en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés).
- et de reporter le solde, soit 2 198 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).